



Changement d'activité

Par **Gazoulet**, le 27/11/2021 à 15:28

En 1998 j'ai acheté un bail commercial avec clause mail TOUS COMMERCES. J'ai un restaurant en 2004 j'ai changé d'activité. Prêt à porter en 2012 j'ai acheté les murs. Aujourd'hui je veux refaire le restaurant. La copropriété a refusé. Est-ce normal ? Merci de me répondre.

Par **coprolectos**, le 27/11/2021 à 16:30

Bonjour,

Tout d'abord je me permets de vous rappeler que l'on dit déjà "bonjour" ou un équivalent.

Sous quelle forme avez-vous fait votre demande à la copro ? C'est quoi ce que vous appelez "clause mail" et "refusé" ? Est-ce une AG qui a refusé votre projet ? Que dit le RDC à propos des commerces et de l'occupation de l'immeuble ?

Si vous voulez avoir des réponses pertinentes il faut aussi avoir des questions claires et complètes. Le style presque "SMS" que vous employez n'est pas très compréhensible.

Bien à vous.